



Commune de Rochefort

Rapport annuel 2024-2025 de la Commission de police du feu et de salubrité publique

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Selon l'usage qui prévaut, nous vous présentons ci-après le rapport annuel de la Commission de police du feu et de salubrité publique.

Rappelons que les visites de la commission ont diminué de façon importante depuis quatre ans maintenant. Il faut en effet relever une modification d'usage découlant des nouvelles directives de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) en matière de visites périodiques des bâtiments.

Egalement, un nouveau logiciel a été créé par l'ECAP. Les commissaires du feu seront formés à son utilisation début juillet 2025 et le cycle des visites périodiques des bâtiments reprendra dès lors.

Compte-tenu des éléments précités, la Commission de police du feu et de salubrité publique n'a effectué aucune visite de bâtiments durant la période courant de juillet 2024 à juin 2025.

Naturellement, nous demeurons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Rochefort, le 5 juin 2025

**Au nom de la Commission de police
du feu et de salubrité publique**

Le secrétaire,

Le président,

C. Berton

M.-A. Grétilat